

**EMILIE DE RODAT**

**Ecole Privée sous contrat d'association – Classes Maternelles et Élémentaires**

214 avenue de Lardenne – 31100 Toulouse ☎ 05 34 50 56 70

**CONTRIBUTION ANNUELLE 2025/2026**  
INSCRIPTION –2025/2026

**DETERMINER VOTRE CLASSEMENT FAMILIAL**

Par souci d'équité, la grille des tarifs est établie à partir du **revenu fiscal de référence**.

Dans la contribution annuelle est **incluse** une **somme forfaitaire** de 148€. Ce montant correspond à un minimum facturé incompressible.

**GRILLE UNIQUEMENT MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

Classement Familial	Catégorie	Montant annuel	Acompte
Inférieur à 4 278	Forfait	148	
de 4 279 à 5 977	A	301	
de 5 978 à 7 703	B	407	
de 7 704 à 9 428	C	488	150
de 9 429 à 11 154	D	543	150
de 11 155 à 12 881	E	596	150
de 12 882 à 14 608	F	635	150
de 14 609 à 16 236	G	688	150
de 16 237 à 17 866	H	748	150
de 17 867 à 19 498	I	800	150
de 19 499 à 23 592	J	909	150
de 23 593 à 27 686	K	1104	150
de 27 687 à 31 775	L	1312	150
de 31 776 et au – delà	HC	1536	150

**COMMENT VOUS SITUER DANS LA GRILLE ?**

Sur l'avis d'impôt **2024 (revenus 2023)**, prendre **le revenu fiscal de référence** et le diviser par le nombre de parts fiscales. Le résultat obtenu indique dans quelle catégorie vous devez vous classer.

Exemple : 46 000€ : 4 = 11 500€ = classement en E.

Les cas particuliers :

- En cas de **garde alternée**, prendre la somme du revenu fiscal de référence des 2 avis d'impositions et diviser par le nombre de parts fiscales figurant sur les deux avis. Si les frais sont partagés 50/50, chaque parent fait le calcul avec son avis d'imposition.
- Si vous bénéficiez du statut « expatrié », votre classement familial sera calculé en fonction des bulletins de paie de décembre 2024 ainsi que vos avis d'imposition.
- Si vous êtes les parents salariés OGEC des **Etablissements Catholiques**, vous bénéficierez d'une réduction de 30%.
- Si vous êtes enseignants à Emilie de Rodat, vous bénéficierez d'une réduction de 30%.

**REDUCTIONS ANNUELLES ACCORDEES AUX FAMILLES AYANT PLUSIEURS ENFANTS  
DANS L'ENSEMBLE SCOLAIRE**

	A B C D	E F G H	I J K L HC	
<b><u>Pour le 2e enfant</u></b> Av de Lardenne	129€	142€	159€	Cette réduction figure sur la note de frais annuelle envoyée en octobre  <b>NE PAS LA DEDUIRE DE L'ACOMPTE</b>
<b><u>Pour le 3e enfant</u></b> Av de Lardenne	214€	238€	263€	

Si vous rencontrez des difficultés pour établir votre dossier, n'hésitez pas à contacter le Service Comptabilité, au **05 62 48 57 57 (2-2)**, Mme TRICOT.

## AUTRES FRAIS

- **Frais de dossier de 70€**
- **Restauration**  
5.90 € coût d'un repas - classes maternelles et élémentaires  
3€ badge accès à la restauration - classes élémentaires
- **Garderie classes maternelles**  
3 € de 16h45 à 17h30 (15 premières minutes gratuites)  
5.50€ de 16h45 et 18h30
- **Les voyages, les sorties pédagogiques et certains frais mentionnés sur la liste des fournitures restent à la charge des familles.**

## ANNULATION – DEPART DE L'ETABLISSEMENT

En cas d'annulation, **qui devra être confirmée par écrit**, les frais de dossiers de 70 € seront gardés par l'Etablissement.

De plus, si l'annulation intervient :

- **Jusqu'au 31 mai inclus : il sera gardé 50% de l'acompte.**
- **A partir du 1<sup>er</sup> juin, l'acompte sera gardé en totalité.**

**Pour une année scolaire incomplète, la scolarité est calculée au prorata des mois de présence (sur 10 mois).**

## REGLEMENT DES FRAIS

Une seule facture par famille et pour l'année est établie fin septembre et déposée sur le site Ecole Directe début octobre. Vous aurez la possibilité de la régler :

- Par prélèvement automatique en **9 mensualités (du 12 octobre au 12 juin)**
- Par CB-net ou par chèque en une seule fois.
- Par CB-net, chèque ou en espèces en trois fois suivant l'échéancier figurant sur la facture (les trois chèques peuvent être remis en même temps en précisant la date d'encaissement).